

# Brevet fédéral agricole

Session 2021

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM : ..... PRENOM : .....  
 Adresse : ..... NP / Localité : .....  
 Tél. privé : ..... Tél. portable : .....  
 E-mail : ..... Véhicule no de plaque : .....  
 Origine (commune et canton) : .....  
 Date de naissance : ..... Profession : .....  
 IBAN : ..... No AVS : .....

### Formation antérieure

CFC obtenu dans la profession de ..... Année .....

Autres formations : ..... Année .....

**Veillez vous inscrire uniquement pour les modules que vous suivrez en 2020-2021**

Modules de gestion obligatoires	Ecolage	Taxe examen
<input type="checkbox"/> B01 - Compétences personnelles et méthodologiques	640.00	
<input type="checkbox"/> B02 – Rentabilité de l'exploitation, yc élaboration de l'étude d'exploitation (Préparation à l'examen final, épreuves 1, 3 et 4)	1'840.00	
<input type="checkbox"/> B03 - Marketing	880.00	
B04 - Gestion du personnel		
<input type="checkbox"/> avec attestation AGRITOP	640.00	380.00
<input type="checkbox"/> sans attestation AGRITOP	880.00	140.00

Modules techniques de production, à choix <i>un des 4 modules est obligatoire pour l'examen écrit de brevet « épreuve 2 »</i>	Ecolage	Taxe examen	Pts
<input type="checkbox"/> LW01 - Grandes cultures	1'440.00	140.00	6
<input checked="" type="checkbox"/> LW03 – Grandes cultures en production biologique	1'680.00	140.00	6
<input type="checkbox"/> LW02 - Production fourragère et conservation des fourrages	1'680.00	140.00	6
<input checked="" type="checkbox"/> LW04 - Production fourragère et conservation des fourrages bio	1'680.00	140.00	6

modules en coordination romande, le lieu des cours reste à définir (VS-JU-FR-VD)

# Brevet fédéral agricole

Session 2021

Modules secondaires agricoles	Ecolage	Taxe examen	Pts
<input type="checkbox"/> LW05 – Bétail laitier	1'440.00	140.00	6
<input type="checkbox"/> LW06 – Production porcine (à Grangeneuve)	1'680.00	140.00	6
<input type="checkbox"/> Tronc commun des modules d'engraissement LW07, LW08 et LW09 obligatoire lors de la première inscription à l'un des trois modules (offre commune avec Grangeneuve)	640.00		
<input type="checkbox"/> LW07 - Engraissement de gros bétail	400.00	140.00	4
<input type="checkbox"/> LW08 - Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	400.00	140.00	4
<input type="checkbox"/> LW09 - Engraissement de veaux	240.00	140.00	2
<input type="checkbox"/> LW10 – Soins aux onglons des bovins	880.00	140.00	2
<input type="checkbox"/> LW11 – Elevage et garde du cheval	1'440.00	140.00	4
<input type="checkbox"/> LW12 – Insémination des bovins	880.00	140.00	2
<input type="checkbox"/> LW13 – Elevage et garde des ovins (à Châteauneuf)	880.00	140.00	4
<input type="checkbox"/> LW16 – Economie alpestre (à Grangeneuve)	640.00	140.00	2
<input type="checkbox"/> LW17 – Fabrication fromagère sur l'alpage	720.00	140.00	2
<input type="checkbox"/> LW18 – Module supplémentaire en grandes cultures ! le module LW01 doit être acquis préalablement	720.00	140.00	3
<input type="checkbox"/> LW20 – Herdmanager – santé animale ! le module LW05 doit être acquis préalablement	<i>A définir</i>	140.00	??

Modules généraux	Ecolage	Taxe examen	Pts
<input type="checkbox"/> BF04 – Accueil à la ferme, base (à Châteauneuf)	640.00	140.00	-
<input type="checkbox"/> BF04b, Accueil à la ferme, hébergement (à Châteauneuf)	560.00	140.00	2
<input type="checkbox"/> BF04d – Accueil à la ferme, vente directe (à Courtemelon)	560.00	140.00	2
<input type="checkbox"/> BF06 – Biodiversité	880.00	140.00	3
<input type="checkbox"/> BF09 – Travaux pour tiers ! le module BF28 doit être acquis préalablement	1'040.00	140.00	4
<input type="checkbox"/> BF13 – Production d'œufs (à Aviforum, Zollikofen)	Selon tarif Aviforum		3
<input type="checkbox"/> BF19 – Petits fruits, baies (à Châteauneuf)	1'360.00	140.00	4
<input type="checkbox"/> BF28 – Techniques agricoles	720.00	140.00	2
<input type="checkbox"/> BF29 – Constructions	720.00	140.00	2

**Le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance des informations et conditions de la page 3 et demande son admission aux cours modulaires de brevet agricole**

Lieu et date : .....

Signature : .....

**Annexe à joindre au formulaire d'inscription :**

– photocopie CFC ou autres diplômes

**Déla**

# Brevet fédéral agricole

Session 2021

## Brevet agricole – informations et conditions

Etre au bénéfice d'un CFC agricole ou d'un CFC du champ professionnel de l'agriculture.

Ce bulletin d'inscription tient lieu de bulletin de commande sur la base duquel sera établie la facture de l'écolage. L'écolage de chaque module sera facturé en décembre 2020. En cas de désistement d'un ou plusieurs modules, vous êtes tenu-e-s d'en informer par écrit le centre de formation (mail suffit à [virginie.perrin@vd.ch](mailto:virginie.perrin@vd.ch)) **jusqu'au 30 novembre**. Passé cette date, la totalité des modules pour lesquels le candidat s'est inscrit sera facturée. Pas de remboursement possible, même pour les modules qui n'auraient pas encore débuté. Les taxes d'examens seront facturées en juin 2021.

### Coûts

Ecolage des modules :	selon indication sur formulaire d'inscription
Taxes examens modulaires :	140.- par module
Examens finaux de brevet (facturés par Agora)	
• Epreuve 1 (B02)	150.-
• Epreuve 2 (techniques de production)	150.-
• Epreuves 3 et 4 (B02)	760.-
Matériel, supports et photocopies	coût effectif

Depuis l'année 2017-18, le système de financement de la formation supérieure est passé à un système de financement à la personne. La Confédération rembourse aux candidats 50% des coûts de formation (hors examens finaux). La Confédération ne prévoit pas de remboursement pour les candidats qui interrompent leur formation en cours de route.

Les modules obligatoires doivent être suivis au plus tard en même temps que les premiers modules secondaires.

Vous recevrez, en octobre 2020, un formulaire d'inscription pour les examens finaux (épreuves 1, 2, 3 et 4) envoyé par AGORA).

Les modules ne sont organisés que si le nombre d'inscrits est suffisant.

Le candidat consent à ce que ses données personnelles soient publiées.

Le formulaire d'inscription doit être retourné, par courrier Recommandé au secrétariat d'Agrilogie, Ch. de Grange-Verney 2, 1510 Moudon pour le **31 août 2020**, dernier délai. Les inscriptions tardives ne seront pas prises en considération.